

Une commission royale étudie actuellement, sous tous ses aspects, le problème des tarifs-marchandises. Le nouveau président des chemins de fer Nationaux du Canada préconise une modification du régime financier du réseau. Ayant confiance dans son habileté, j'estime que nous devrions lui fournir l'occasion de mettre ses idées en pratique.

La situation du Pacifique-Canadien est tout autre. J'avoue, comme le sénateur de Calgary (l'honorable M. Ross), que l'Ouest est accablé d'un lourd fardeau en ce qui concerne les tarifs-marchandises, mais le fusionnement des chemins de fer n'apporterait aucune solution au problème.

Il y a bien des années, on a donné au Pacifique-Canadien des millions de dollars ainsi que des millions d'acres de nos meilleures terres de l'Ouest, s'il consentait à aménager et à exploiter un chemin de fer jusqu'au littoral du Pacifique. L'accord, désigné accord du Col du Nid-de-Corbeau, faisait partie du marché. Je constate que le Pacifique-Canadien, en présentant ses arguments devant la commission royale, a déclaré que cet accord était maintenant désuet et qu'il devrait être mis au rancart. Sauf erreur, les conditions qu'il prévoyait ont été incorporées aux statuts du Canada et ne peuvent être modifiées qu'avec le consentement du Parlement. Puisqu'il en est ainsi, nous aurons sans doute l'occasion de commenter l'accord avant qu'il soit modifié.

Le chemin de fer a été établi et mis en exploitation depuis lors, mais la société n'utilise pas le terrain aux fins pour lesquelles il lui a été donné. Au lieu d'affecter le produit de la vente de ce terrain à l'exploitation du réseau, afin de nous donner un tarif-marchandises moins élevé, elle le fait servir à d'autres usages. A mon sens, si l'argent était versé au revenu général de la société, il ne serait pas nécessaire de majorer le tarif-marchandises.

Le Pacifique-Canadien a obtenu environ 22 millions d'acres de terre, y compris les droits miniers. Il est fort possible et même probable qu'avec le temps ces droits valent plus que le terrain même. La plus grande partie du terrain, je crois, a été vendue, mais la société s'est réservé les droits miniers. Cette manière d'agir me rappelle un conte de ma mère l'Oie, où il est question du petit Jack Horner,—et je ne parle pas ici du sénateur de Blaine-Lake,—(*Exclamations*) qui sait faire fièche de tout bois. Le Pacifique-Canadien a su tirer des avantages qu'il détient,— sous forme de droits miniers sur ce terrain,—et il donne les miettes aux cultivateurs de l'Ouest. Il faut dire que cette société a beaucoup de toupet. Elle a maintenant la haute main sur de vastes quantités de

houille, de gaz et de pétrole, qui valent plusieurs millions, et je suis convaincu qu'à l'avenir elle n'utilisera pas ces ressources à l'avantage des cultivateurs de l'Ouest, pas plus qu'elle ne l'a fait par le passé à l'égard des terrains. Elle a alors affecté le revenu provenant de ces ressources à la formation de nouvelles sociétés.

Aujourd'hui le Pacifique-Canadien ne s'intéresse plus avant tout à établir des services de transport ferroviaire sur longues distances, mais il est devenu une énorme pieuvre industrielle dont les tentacules s'étendent à tous les modes les plus récents de transport, ainsi qu'à bien d'autres domaines. Il possède au moins une douzaine de vastes entreprises industrielles et en régit plusieurs autres. La société ne réalise peut-être pas de bénéfices à même l'exploitation de son réseau, mais elle réalise des millions à même ses filiales. Ce serait beau céder ce "citron" de réseau à l'État, après en avoir exprimé jusqu'à la dernière goutte.

Le soir du lundi 20 mars dernier, le sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) a prononcé à la Chambre un intéressant discours. Je devrais sans doute m'excuser de m'être absenté ce soir-là, mais depuis ma nomination au Sénat, je n'ai manqué que deux séances.

L'honorable M. Euler: On vous pardonne.

L'honorable M. Stambaugh: Mon collègue a proposé la deuxième lecture du bill G, intitulé: loi constituant en corporation la Fédération nationale ukrainienne. Eussé-je été ici, j'aurais approuvé le projet de loi et rendu hommage à l'apport qu'ont fourni les Ukrainiens à la colonisation de l'Alberta.

Arrivé en Alberta en 1905, j'ai constaté que mes plus proches voisins, des Ukrainiens, étaient des gens très estimables. Lorsque fut colonisée cette province, la plupart des Américains et des Anglais s'établirent en pleine prairie, mais les Ukrainiens choisirent une région plus boisée. Ce dernier terrain était plus difficile à défricher, le succès fut lent mais le temps se chargea de démontrer que ces gens avaient fait preuve de bon jugement. En général, le sol des terres boisées qui bordent les prairies est plus fertile que celui des prairies mêmes, à cause des pluies plus abondantes. Aussi les colons ukrainiens en ont-ils bénéficié. Dans l'ensemble ils ont travaillé ferme pour faire valoir leur domaine et ils ont contribué dans une large mesure au progrès de l'Alberta.

Je désire maintenant parler de certaines déclarations qu'a faites, le 20 mars dernier, le sénateur de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner) et, à cette fin, je donne lecture d'un extrait de la page 107 des *Débats*: